



Aide a la consommation renseignement

Par **abdel71100**, le **24/10/2008** à **15:06**

bonjour! ma question est la suivante!

j'ai acheté un ordinateur dans un grand magasin au bout d'une semaine celui ci me fait une complication! il s'est éteint d'un coup je fais le nécessaire pour le remettre en service jusqu'ici tout va bien mais surprise au moment de l'installation de ma connexion cela ne fonctionne pas j'ai appelé mon opérateur et après plusieurs manipulations en a décidé comme mon produit était défectueux me disant manque un module pour pouvoir avoir la connexion vu que mon appareil s'est arrêté tout seul auparavant cela en était la cause! je le ramène au service après-vente et de là on m'a fait des complications pour le prendre me disant qu'il fallait que je l'envoie moi-même chez le constructeur

je me suis manifesté expliquant que j'ai passé l'achat dans leur magasin et que le paiement était à leur ordre puis on me l'a pris quand même on devait me rappeler mais en vain au bout d'une semaine j'ai été voir où ce que s'en était et mon appareil était prêt! avant de partir je l'ai déballé devant une responsable! et là je me suis aperçu qu'il a pris un choc d'où il a dû tomber dans leur atelier! j'ai donc refusé le produit et faisant constater à la personne au service après-vente; ceci c'est passé le 6 octobre 2008 j'ai donc rappelé le 21 octobre pour savoir l'avancement et je me suis aussi rendu au service après-vente on m'a répondu (reliquat annuler)) et aussi que l'on devait me contacter chose qui n'a pas été faite j'ai rappelé le 24/10/2008 c'est à dire aujourd'hui et là on me répond que des pièces sont en commande! faut savoir aussi que cela m'empêche car j'ai une connexion internet et que je ne m'en sers pas! alors j'aimerais avoir un conseil à savoir si j'envoie une lettre recommandée ou bien saisir un juge de proximité
merci d'avance